

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
de la Délibération

CREATION DU CENTRE SOCIAL

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

Absente excusée

Mme RAMEL-FLAGEUL

CREATION DU CENTRE SOCIAL

Rapport de Ghislaine GOUTTEQUILLET

En 2007, un groupe de travail s'est mis en place pour créer un Centre social sur les lieux de la Maison de la Solidarité et des Associations.

Cette réflexion a été menée en partenariat avec les élus, la CAF mais aussi le Centre médico-social, l'Hôpital de jour, les Associations (AMISEP, Accueil et Partage, les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, la radio...)

La création du Centre social doit permettre aux actions déjà existantes comme les animations de solidarité, l'espace informatique, le soutien aux associations, d'être renforcées et développées.

La mise en place du Centre social a aussi pour but de développer des actions nouvelles définies en concertation avec la CAF. Deux axes majeurs ont été retenus :

- Faire participer les pontivyens à la vie de ce dispositif. Pour cela il est prévu la mise en place d'une instance, conseil de vie, qui comprend des représentants de la ville, des institutions oeuvrant dans le domaine de la protection sociale, des associations et des habitants qui seront élus. Ce conseil de vie doit proposer des orientations au Conseil d'Administration qui reste le décideur.
- Créer un lieu de réflexion et d'actions pour les familles : soutien à la parentalité, accès au vacances, accès à la culture, lieu de parole.

La transformation de la Maison de la solidarité et des associations en Centre social a aussi des incidences sur sa structure :

- La maison de la solidarité et des associations passe de la responsabilité de la Direction de l'Education et de l'Animation (DEA) à celle du C.C.A.S.. Il s'agit d'un transfert de service dans la mesure où le CCAS est une entité juridique autonome. Les personnels concernés passent donc sous la hiérarchie du CCAS. Cela est sans incidence sur leur salaire ou carrière puisque les deux institutions ont une politique du personnel commune.
- Les effectifs du Centre social passent d'un agent à deux l'un des deux ayant la qualité de responsable d'équipement.

Cette transformation/création n'est pas sans incidence financière puisque le nombre d'agents est augmenté. Toutefois, l'impact est atténué par la participation de la CAF à hauteur de 40% d'une partie des dépenses du service.

La création d'un Centre social nécessite l'obtention d'un agrément de la CAF. Le projet de Pontivy a reçu un avis favorable du Conseil d'administration de la CAF en 2007.

Nous vous proposons :

- d'accepter la création du Centre social et son rattachement au CCAS
- d'autoriser la création d'un poste

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**